



Poliez-Pittet, le 4 mai 2012

Au Conseil Général
de Poliez-Pittet

=====

Préavis municipal no 01 – 2012
Comptes communaux de l'année 2011

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la Municipalité a l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2011 qui bouclent avec un excédent de produits de **CHF 268'065.51**.

* _ * _ * _ * _ *

Par comparaison entre les éléments des comptes et du budget, nous pouvons apporter les éclaircissements suivants :

Total des charges et revenus par nature

Budget

Charges :	CHF	2'391'870.00
Revenus :	CHF	2'295'060.00

<i>Déficit budgeté</i>	<i>CHF</i>	<i>96'810.00</i>
------------------------	------------	------------------

Comptes

Charges :	CHF	2'666'997.11
Revenus :	CHF	2'935'062.62

Bénéfice de l'exercice	CHF	<u><u>268'065.51</u></u>
-------------------------------	------------	---------------------------------

./.

Le détail des chiffres du compte de fonctionnement se présente comme suit :

1 ADMINISTRATION GENERALE

Budget :	CHF	-272'150.00
Comptes :	CHF	-258'943.55
	économie de CHF	13'206.45

Des économies ont été réalisées dans les postes suivants :

- Municipalité Moins d'heures de vacations
- Indemnisation et remboursement de frais
- Charges diverses autorités et personnel
- Achat de mobilier et matériel
- Imprimés et fournitures de bureau
- Honoraires et prestations de service
- Frais cartes identités, passeports, permis Suite à l'introduction du passeport biométrique, le contrôle des habitants ne peut délivrer que les cartes d'identité, donc moins de frais mais également moins d'encaissement d'émolument communal.
- Cotisations et contributions
- Dons, aides, subventions
- Remboursement de tiers, assurances et divers La Vaudoise Assurances a versé une participation au bénéfice, période 2006/2010, concernant l'assurance RC.

Le compte suivant présente un dépassement du budget :

- Indemnités des commissions/séance Bureau Il y a plus d'heures de commissions concernant les objets présentés au Conseil que budgétisées.
- Charges du personnel Pour seconder notre employé communal dans certains travaux, nous avons fait appel à des aides extérieures. Leurs défraiements figurent dans ce chapitre.
- Achat mobilier et matériel Achat d'une photocopieuse non budgétisée.
- Réceptions et manifestations Cette année la Municipalité a organisé un apéro pour les nouveaux habitants

2 FINANCES

Budget :	CHF	1'243'600.00
Comptes :	CHF	1'352'293.79
	recettes supplémentaires CHF	108'693.79

210 - Impôts

Les recettes fiscales sont plus élevées que nos prévisions, notamment pour l'impôt sur les revenus, à la source, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, les droits de mutation, l'impôt sur les successions et donations et sur les gains immobiliers.

./.

22 - Service financier

Au niveau de la péréquation, le bouclage de la période 2010 a vu un retour en notre faveur d'un montant de CHF 26'234.- + CHF 19'864.- pour les dépenses thématiques. Suite à notre passage à la TVA, nous avons pu récupérer CHF 13'132.70 sur l'investissement lié aux lits de roseaux.

23 – Amortissement et réserve

Suite au résultat de l'exercice, la Municipalité a décidé de porter un montant de CHF 200'000.- au fonds de réserve pour investissements futurs.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Budget :	CHF	- 23'260.00
Comptes :	CHF	21'133.62
	économie de	CHF 44'393.62

310 - Terrains

Le montant de CHF 5'000.- budgétisé pour l'entretien des terrains n'a pas été utilisé.

320 - Forêts

Ce dicastère clôture l'exercice avec un excédent de charges de CHF 44'574.50.

La réfection de la cabane des bûcherons est reportée en 2012.

Les charges que nous payons au Groupement forestier de la Menthue sont de CHF 25'063.60 en dessous du montant budgétisé (CHF 28'000.-).

35 - Bâtiments

Le résultat des bâtiments présente une économie de CHF 38'168.12.- par rapport au budget. Ceci est lié, entre autre, par le fait que le changement des stores du Collège Nord a été reporté d'une année et que le montant concernant la location de la grande salle est supérieure au budget.

Par contre, nous dépassons le budget pour les bâtiments suivants :

- Entretien installation congélateur Réparation du congélateur communal (CHF 5'000.-)
- Ancien Battoir Les travaux liés à la grêle de juillet 2009 ont été payés dans cet exercice, dont une partie a été remboursée par l'ECA.

4 TRAVAUX

Budget :	CHF	-242'350.00
Comptes :	CHF	-180'418.17
	économie de	CHF 61'931.83

42 - Service de l'urbanisme

Les émoluments pour les autorisations de constructions sont de CHF 12'342.55, ce qui laisse un solde net de CHF 1'600.45 déductions faites des frais du Service technique et les publications.

Des charges foncières grevant des terrains constructibles ont été encaissées pour un montant de CHF 105'880.-. Par contre facture du bureau « Plarel urbanistes » concernant l'étude de la Zone Hameau Vernaugi, fait en 2010, a été payée dans l'exercice 2011, soit CHF 12'922.75.

./.

43 - Routes

Le budget a été respecté dans l'ensemble.

Les comptes présentant un dépassement significatif du budget sont les suivants :

- Entretien des routes Traitement des fissures « Ch du Méregniau »
- Entretien de l'éclairage public Budget sous-évalué
- Déblaiement neige et salage Hiver 2010/2011
- Balayage des routes

431 - Machines, matériel, outillage

Le poste « entretien du matériel, outillage » est supérieur au budget suite au service du tracteur et à l'achat de pneus (facture de CHF 6'494.-).

44 - Parcs, promenades, cimetière

Le poste « entretien du parc public » est supérieur au budget suite à la création de l'Ecusson communal.

45 - Ordures ménagères et décharge

Malgré l'augmentation des déchets et les frais liés à leur enlèvement, le budget a été respecté.

46 - Réseaux d'égouts et épuration

Compte tenu des taxes encaissées, l'amortissement budgétaire pour les bassins de lits de roseaux a pu être comptabilisé, ainsi qu'un amortissement supplémentaire de CHF 90'000.- pour les installations.

D'autre part, la Municipalité a décidé de verser un montant de CHF 4'000.- supplémentaire au CHF 1'000.- budgétisés pour la provision « vidange des bassins de lits de roseaux ».

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Budget :	CHF	-347'300.00
Comptes :	CHF	-312'316.75
	économie de CHF	34'983.25

51 à 56 - Instruction publique

Le montant budgétisé pour l'enseignement primaire était erroné, car les frais de transports ont été ajoutés alors qu'ils sont compris dans le montant demandés. Cette erreur sera également valable pour l'exercice 2012. Pour les autres frais, ils sont conformes au budget.

58 - Temples et cultes

Ce poste comprend les frais de fonctionnement facturés par les paroisses. Le détail se présente comme suit :

• Paroisse catholique	CHF	15'977.00
• Paroisse de Villamont	CHF	114.80
• Paroisse Haute-Menthue	CHF	1501.90
• Confrérie réformée	CHF	2'130.25
		./.

6 POLICE

Budget :	CHF	-24'800.00
Comptes :	CHF	-16'804.35
économie de	CHF	<u>7'995.65</u>

65 – Défense contre l'incendie

Suite à notre adhésion au SDIS Gros-de-Vaud au 1.1.2012, le poste « Achat équipement et matériel » n'a pas été utilisé.

66 - Protection civile

Notre participation à l'organisme régional est supérieur de CHF 1'083.80. Un montant de CHF 15'600.-, encaissé à titre de contribution de remplacement, est transféré au fonds de réserve. Ceci pour la dernière année. Dès le 1^{er} janvier 2012, cette taxe sera encaissée directement par le Canton.

7 SECURITE SOCIALE

Budget :	CHF	-390'500.00
Comptes :	CHF	-335'199.95
économie de	CHF	<u>55'300.05</u>

71 - Service social

Les frais liés à l'EFAJE sont les mêmes que ceux de 2010, mais de moitié inférieur au budget.

72 - Prévoyance sociale cantonale

Le décompte 2010 de la facture sociale a présenté un solde de CHF 40'166.- en notre faveur. Pour 2011, les acomptes ont été réglés sur la base des estimations du Secri.

73 – Santé publique

Notre participation à l'AVASAD est inférieure au montant budgétisé.

8 SERVICE DES EAUX

Budget :	CHF	-40'500.00
Comptes :	CHF	-1'679.13
économie de	CHF	<u>38'370.87</u>

L'Association intercommunale de l'Eau Haut-Jorat a débuté au 1^{er} janvier 2011. Dès lors, notre budget n'a pas été respecté pour certains postes comme :

- Achat d'eau à l'AIEHJ Le prix de l'eau, facturé par l'AIEHJ, est inférieur à celui annoncé.
- Consommation d'électricité Ce poste est repris par l'AIEHJ, les montants qui y figurent représentent le décompte de la romande Energie pour la période du 1.03.10 au 28.2.11. L'AIEHJ nous a remboursés les mois de janvier et février 2011. Ce montant figure dans le poste « remboursement de tiers ». ./.

- Entretien réseau communal Malgré la remise en eau de la Fontaine du Turlet, nous avons économisé ~CHF 5'500.-
- Honoraires et prestations de service Le préavis concernant la conduite de liaison « Vernaugi » ayant été accepté, les frais d'honoraires du bureau « Sabert » seront passés directement dans le compte d'investissement et non comptabilisés comme prévu au budget dans le compte de fonctionnement.
- Taxes de raccordement Cette année encore, nous avons eu beaucoup de nouvelles constructions.

Compte tenu des taxes de raccordement, une attribution au fonds de réserve de CHF 68'000.- a été comptabilisée.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AEIHJ : Le solde de notre participation, soit CHF 261'300.- a été versé. Notre participation financière à l'AEIHJ est de **CHF 336'000.-** (pour un crédit prévu de CHF 373'276.-). Un amortissement de CHF 38'000.- a été comptabilisé déjà cette année vu notre bénéfice.

Maison de commune : Une première facture a été portée à ce poste, soit **CHF 6'608.-**.

CONCLUSIONS

Le résultat global des comptes 2011 est nettement meilleur que prévu, notamment grâce à :

• des rentrées fiscales plus importantes	CHF	240'000.-
• un retour de la Péréquation 2010	CHF	46'000.-
• l'encaissement de charges foncières	CHF	85'000.-
• un retour de la facture sociale 2010	CHF	40'000.-
		<u>CHF 411'000.-</u>

La marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice 2011 est de CHF 773'965.51. Le ratio de la marge d'autofinancement par rapport aux revenus de fonctionnement est de 27.22 %, ce qui dénote une capacité d'autofinancement bonne.

On peut en conclure que la situation financière de notre Commune reste saine.

./.



Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'accepter** les comptes de l'année 2011, ainsi que le bilan au 31 décembre 2011 tels que présentés
- **de donner décharge** à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2011.



Le Municipal responsable : Serge Savoy

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2012

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Serge Savoy



La Secrétaire


Tania Giordano